

FICHE AIRES DE JEUX

(Cabane, structure à ressorts, plateforme multi-jeux, balançoires...)

TEXTES REGLEMENTAIRES



Décret 94-699 du 10/08/1994 lié à la fabrication
Décret 96-1136 du 18/12/1996 lié à la mise en service et à l'usage
Code de la consommation : L 221-1

POURQUOI UNE REGLEMENTATION ?



Lieux sources de craintes et d'accidents. Une attention particulière doit être portée sur leur aménagement et leur entretien. La sécurité de ces aires de jeux ne s'improvise pas.



OBLIGATIONS A L'INSTALLATION

- Les jeux doivent impérativement être fixé au sol et reposer sur un sol amortissant peu importe leur hauteur.
- Le professionnel installateur doit vous délivrer un certificat de conformité.
- Si le montage est réalisé par des bénévoles, il doit être validé par un organisme de contrôle agréé pour la délivrance de cette attestation de conformité.
- Les points visibles et accessibles suivants doivent faire l'objet d'un examen afin s'assurer qu'ils sont assemblés et positionnés suivant les prescriptions du fabricant :
 - Implantation en référence au plan de situation prévu,
 - Nature et dimensions des sols,
 - Présence des marquages et de la plaque du constructeur sur la structure,
 - Affichage réglementaire précis des informations et des avertissements.

OBLIGATIONS EN EXPLOITATION

- Création d'un carnet d'entretien où toutes les vérifications devront être consignées,
- Désignation par le chef d'établissement d'une personne référente responsable du suivi des vérifications,
- Inspections régulières pour vérifier l'état des jeux et pour déterminer les actions de réparation et d'entretien qui doivent être entreprises. La nature et la fréquence des inspections doivent être fonction des instructions du fabricant, du degré de fréquentation et des conditions climatiques. Ci-après exemple de calendrier possible :
 - Tous les mois : contrôle visuel de routine rapide destiné à identifier si des éléments ne sont pas détériorés ou cassés. Risques liés au vandalisme, à l'utilisation intensive ou aux conditions météorologiques.
 - Tous les 3 mois : vérification fonctionnelle de la stabilité et de l'usure de l'équipement, avec des points d'attention sur les fixations, la présence des caches boulons, la lubrification des parties mobiles, la vérification des pièces d'usure, la stabilité générale, la présence de la plaque d'identification, la présence de la barre horizontale en haut du toboggan, les fissures, les échardes, la corrosion, les vis ou pointes apparentes, l'état du revêtement amortissant.
 - Tous les ans : contrôle approfondi. En complément, il est possible de prévoir un lavage des jeux, nettoyage des graffitis, retouches de peinture.
- Il est possible mais non obligatoire de faire appel à un bureau de contrôle agréé pour le contrôle approfondi annuel. Pour des raisons économiques, cette visite est à programmer lors du passage du technicien pour les vérifications électriques.

CLASSEMENT



Registre en 2 parties :

- La première partie contient le plan du site faisant apparaître la situation des aires de jeux, les coordonnées des fournisseurs des équipements (ou facture d'achat pour les équipements datant d'avant le 1er janvier 1995), les notices d'emploi, de montage, d'entretien, le dossier relatif à leur installation, les attestations de conformité.
- La deuxième partie décrit les plans prévisionnels d'entretien, de maintenance et de contrôle, avec la désignation des intervenants, les documents attestant de leur réalisation dans l'ordre chronologique, ainsi qu'un déclaratif sur les incidents et accidents survenus.

